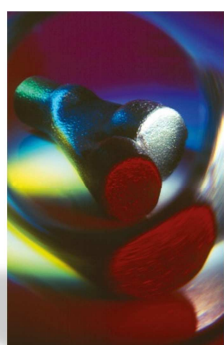


Comptez l'énergie pour réduire votre facture !

L'Association Française d'Aluminium et la Fédération Forge Fonderie se sont unies, avec le soutien financier de l'ADEME, pour proposer à **15 entreprises** adhérentes de la filière aluminium une opération pilote de comptage de leurs consommations énergétiques sur 2016-2017.



Les entreprises (TPE/PME/ETI) bénéficieront d'un **état des lieux énergétique complet** ainsi que des **recommandations** d'amélioration sur leur site et un **accompagnement pour la mise en œuvre de leur plan de comptage de l'énergie**.

Les **PLUS** pour l'entreprise :

- Un **bilan énergétique** individuel de votre site par un **expert thermicien**
- Une **analyse** fine de vos consommations réelles
- Une prise en compte de l'existant (mesures ou compteurs déjà en place)
- Des **recommandations** et un suivi des **indices** de performance énergétique
- Un **accompagnement** pour la mise en œuvre d'un **plan de comptage** pérenne
- Une analyse pertinente des résultats grâce à un accompagnement technique pour faire **monter en compétences** le référent énergie sur votre site
- Un **conseil** avisé sur les voies d'**amélioration**, les pistes d'**économies** d'énergie et les investissements à envisager
- Une **aide financière** significative de l'ADEME

DEROULEMENT de l'opération dans l'entreprise :

Etat des lieux
énergétique

4 mois, par l'expert

Achat et
installation

Par l'entreprise

Mise en place et suivi
du plan de comptage

8 mois, par l'expert

L'OPERATION en détails

1^{ère} phase - Etat des lieux énergétique de chaque site conduit par un ingénieur expert thermicien du Centre Technique des Industries de la Fonderie (C.T.I.F) :

- Identification d'un interlocuteur référent énergie sur le site et réalisation d'un questionnaire préalable
- Etat des lieux sur site :
 - Collecte des données et échanges sur leur pertinence
 - Examen des équipements de production et des mesures déjà mises en place
 - Analyse des consommations
 - Identification des moyens de comptage déjà installés
- Recommandations de mise en œuvre d'un plan de comptage
- Préconisations sur le choix et l'implantation des compteurs
- Rapport personnalisé avec plan d'actions

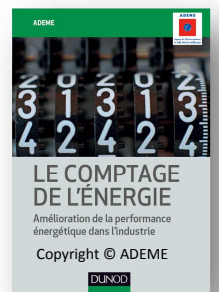
Interphase - L'entreprise procède à l'achat des compteurs, les installe aux endroits prévus et les met en service

2^{ème} phase - Mise en place du plan de comptage :

- Analyse des résultats et des gains constatés du plan de comptage mis en place
- Elaboration et suivi des indices de performance énergétique du site
- Accompagnement technique et accroissement de compétences de la personne référent énergie sur l'usage des outils et l'interprétation des mesures
- Conseil sur les voies d'amélioration, pistes d'économies d'énergie et investissements
- Synthèse individuelle remise à l'entreprise

La documentation : Deux guides seront remis gratuitement aux entreprises participantes :

- Synthèse des résultats et bonnes pratiques issues de l'opération pilote
- Guide du Comptage de l'Energie édité par l'ADEME



A quel coût ?

Le coût par site varie en fonction de la taille de l'entreprise et de son appartenance à un groupe : **50 % minimum pris en charge par l'ADEME, et jusqu'à 70 % pour les TPE.**

Vos contacts :

ASSOCIATION FRANCAISE ALUMINIUM :

Cyrille Mounier, 01 42 25 26 22, Cyrille.mounier@aluminium.fr

FEDERATION FORGE FONDERIE à PARIS :

Pascale LEPRETRE, 01 43 34 76 51, p.lepretre@forgefonderie.org

Olivier VASSEUR, 01 43 34 76 22, o.vasseur@forgefonderie.org

FEDERATION FORGE FONDERIE en REGION :

G.F.O : Denis JACQUES : 06 33 18 14 15, d.jacques@forgefonderie.org

U.F.S.E. Christine CLEMENDOT : 06 63 76 40 38/04 78 77 06 70, c.clemendot@forgefonderie.org

U.N.E.P.F : Frédérique VANESSON : 06.85.59.74.86/03.83.36.61.90, f.vaneson@forgefonderie.org